AR PREFECTURE



046-200023737-20190925-29_25_09_2019-DE Regu le 01/10/2019

Délibération n° 29

Séance du 25 septembre à 19 heures

Le vingt-cinq septembre deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de CAILLAC, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (35)

Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjouls), M. STEVENARD Daniel (Pradines), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAUR Pascal (Trespoux-Rassiels),

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (1)

Mme TEULIERES Marcelle (Arcambal),

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (33)

M. LABRO Didier (Arcambal), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors - procuration donnée à M.COLIN), M. SIMON Michel (Cahors – procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc), Mme BOUIX Catherine (Cahors), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors – procuration donnée à Mme LOOCK Martine), Mme HAUDRY Sabine (Cahors - procuration donnée à Mme FAUBERT Françoise), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors - procuration donnée à Mme BONNET), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. PETIT Jean (Espère), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. REIX Jean-Albert (Lherm), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. MARRE Denis (Pradines – procuration donnée à M. STEVENARD Daniel), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard).

Procurations: 6

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

046-200023737-20190925-29_25_09_2019-DE

Regu le 01/10/2019

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service: Lecture publique

Objet : Partenariat financier entre la Ville de Pradines et la Communauté d'agglomération du Grand Cahors dans le cadre de la mise en place des ressources numériques sur le portail de la médiathèque du Grand Cahors

A été adopté à l'unanimité

Affiché au GRAND CAHORS le :

Délibération n° 29

0 9 OCT. 2019



AR PREFECTURE

046-200023737-20190925-29_25_09_2019-DE Regu le 01/10/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 25 septembre 2019 Rapporteur : José TILLOU

Rédacteur : Christiane LAURAIN Service : Lecture publique

Objet : Partenariat financier entre la Ville de Pradines et la Communauté d'agglomération du Grand Cahors dans le cadre de la mise en place des ressources numériques sur le portail de la médiathèque du Grand Cahors

Mesdames, Messieurs

La Communauté d'agglomération du Grand Cahors, dans le cadre de la compétence qu'elle exerce pour la lecture publique, ré informatise le réseau des bibliothèques médiathèques et la ludothèque de son territoire, afin d'optimiser les services documentaires, de répondre à de nouveaux besoins et de proposer des accès numériques performants.

Des ressources numériques, accessibles 7j/7 sur le portail de la médiathèque, sont progressivement mises en place au cours de l'année 2019 et proposées aux usagers du réseau de lecture publique : une médiathèque numérique, donnant accès à un catalogue de films en ligne pour les adultes et les enfants, une plate-forme d'apprentissages en ligne, des livres numériques.

La Ville de Pradines souhaite contribuer financièrement au développement de ces ressources numériques et s'engage à verser une participation de 850 € par an.

Le Grand Cahors s'engage à offrir un accès gratuit aux ressources numériques de la médiathèque du Grand Cahors pour les usagers de Pradines.

Afin de contractualiser ces engagements mutuels, il a été établi une convention qui précise les engagements des deux collectivités.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

 D'approuver les termes de la convention, ci-annexée, entre le Grand Cahors et la Ville de Pradines, pour la mise en œuvre des ressources numériques sur le portail unique de la lecture publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur. Pour extrait certifié conforme.

lean-Marc VAYSSOUZE FAURI

dent,